

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 276-CX-1206**

concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste;

**ATTENDU** les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Christine Charland;

**ATTENDU** le rapport du concours;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Christine Charland à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et ce, à compter du 20 décembre 2005;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Christine Charland.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 276-CX-1207

concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-seizième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

**ATTENDU** la refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais adoptée par la résolution 288-CA-4205 du 16 mai 2005;

**ATTENDU** le pouvoir octroyé au Comité exécutif d'approuver des modifications mineures audit règlement;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de la façon suivante :

- Article 3.5 - Types de permis  
Permis quotidien : Ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante : « Ce permis est valide dans les zones 2 et 3 ».
- Article 4.16 - Tarif  
Ajouter le paragraphe suivant :  
Le stationnement est gratuit les vendredis, samedis et dimanches de 18 h à 23 h dans les zones 1, 2 et 3 au pavillon Lucien-Brault.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu